



*Des idées pour
permettre aux
plus précaires
d'accéder à un
emploi durable*



Le pari du Contrat à Durée Indéterminée

De nouvelles façons de
Travailler et Apprendre Ensemble

Des raisons d'agir

La vie du travailleur en situation de précarité est tissée d'insécurités, d'incertitudes, qui le minent au quotidien.

Alors qu'il souhaite intégrer un emploi stable et durable, il se retrouve cantonné dans des emplois précaires, passant d'un contrat aidé à un autre, enchaînant les missions d'intérim ou les CDD. Cela ne fait qu'aggraver sa situation.

La vocation de TAE est de démontrer que personne n'est inemployable, que chacun a sa place dans la société, y compris les personnes très éloignées de l'emploi. Ce projet suppose de remettre en cause toutes les normes établies.

Des employés témoignent

" Si tu enchaînes les contrats aidés, tu ne t'en sors jamais. Tu vis constamment avec le frein à main. Tu ne feras jamais de projets, ni pour toi, ni pour tes enfants. "

" Ici, les salariés sont embauchés en CDI. C'est avec notre travail que l'on paie nos salaires. Il est important que l'on ait toujours des commandes. "

salariés à TAE

" L'arrivée des CDI a été le point de départ qui a fait basculer le climat de relative méfiance entre les salariés et la direction vers un état d'esprit qui crée un climat de plus grande confiance et de coresponsabilité. Je n'avais pas du tout anticipé le virage radical que cela a apporté à l'esprit de l'équipe. C'est devenu une force gigantesque pour l'entreprise. "

directeur à TAE

Des choses à faire

A l'issue des contrats aidés, TAE propose systématiquement un CDI aux salariés ayant vécus en situation de précarité.

Les conditions de réussite dans la mise en place des CDI à TAE sont, entre autres, un soutien du futur salarié durant le processus d'embauche, mais aussi durant toute la durée du contrat, ainsi qu'un investissement de formation important.

Des effets bénéfiques pour l'entreprise ... et pour l'employé

La mise en place des CDI a pour conséquence que les salariés s'inscrivent dans la durée. Ils se forment, deviennent plus productifs, sont capables de former d'autres.

En étant en CDI, ils se sentent responsables de la bonne marche de l'entreprise. Ils comprennent le lien entre leur emploi et l'activité économique de l'entreprise.

Cela qui se traduit par une amélioration de la qualité et de la productivité.

Le CDI, ça change tout ! Cela permet de faire des projets, de voir venir... de pouvoir accéder à des services qui restent inaccessibles lorsque l'on est dans la précarité (logement, emprunt, ...).

Cette sécurité permet de se focaliser sur les autres soucis du quotidien : la santé, la famille, la formation.

Avec les années, les salariés en CDI se retrouvent en situation de soutenir les nouveaux, alors qu'ils ont toujours été "les accompagnés".

C'est dans la durée que l'on se reconstruit

Le CDI est la meilleure façon de ne pas imposer de limite de temps pour que le salarié prenne pied dans l'entreprise.

Avec le temps et grâce à la sécurité que procure le CDI, les salariés prennent le temps de se connaître et apprennent à travailler ensemble. Les relations sociales s'apaisent, se stabilisent.

Chacun construit son propre parcours, à son rythme et sans contrainte.

CDI avec un I comme "Indéterminée" et non comme "Infinie"

TAE met à disposition des salariés des moyens pour qu'ils puissent prendre en main leur parcours professionnel et partir lorsqu'ils se sentent prêts.

Un atelier de recherche d'emploi est proposé trois après-midi par semaine à ceux qui le souhaitent. Certains cherchent un emploi (dans l'activité qu'ils exercent à TAE ou pas), d'autres se renseignent pour créer leur propre activité.

Des stages sont proposés à ceux qui en font la demande. Ils permettent de découvrir d'autres entreprises et d'autres solutions d'emploi possibles.

Prendre le temps... ... de se connaître

La période avant l'embauche peut durer plusieurs mois. Il faut prendre le temps d'écouter la personne, et l'accompagner dans les démarches administratives pour obtenir les documents nécessaires à l'embauche (carte d'identité non périmée, ...). Le fait de proposer à terme un CDI encourage les deux parties à réaliser toutes ces démarches.

Ces temps préalables servent aussi à rapprocher la personne du travail et à réfléchir ensemble aux conditions à mettre en place pour réussir son arrivée dans l'entreprise.

Un projet innovant qui nécessite d'être rejoint

En proposant des CDI aux salariés en situation de précarité, TAE bénéficie de salariés plus impliqués, et qui accumulent progressivement de l'expérience et des compétences.

TAE se coupe toutefois des aides dont il pourrait bénéficier en tant qu'organisme d'insertion.

Il s'agit d'un projet innovant social et sociétal auquel la collectivité et les financeurs privés sont invités à prendre part.

Des conseils

- ✓ Des contrats aidés, type CDDI, permettent de conserver une aide de l'Etat sur les premières années du contrat. L'entreprise s'engage moralement à proposer un CDI à son terme.
- ✓ Miser sur la **montée en compétence**, dans la durée, des salariés.

TAE réunit des personnes d'horizons très différents. Certaines ont une expérience de la grande pauvreté, d'autres non. Ensemble, elles s'associent et repensent l'entreprise autrement. Un projet qui permet de lutter contre les exclusions au travail et contre la pauvreté. Un projet d'innovation sociale pour eux, mais aussi pour la société toute entière.